Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260115-DELIB2026_009-DE

Val d'Arguenon

**EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 15 JANVIER 2026**

**L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier,** à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 8 janvier 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Christian GUILBERT, Maire délégué et premier Adjoint, en l'absence de Maxime LEBORGNE, Maire.

**Etaient présents :** Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Nicole VILLER, Mickaël SEGUIN, Isabelle JOUFFE, Aurore BAUCHE, Vincent CHESNAIS, Pierrick LORY, Michel RAFFRAY, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Michel VACHER, Philippe PLARD, Magalie TEILLET, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Cédric LEMONNIER, Bertrand RABAROT, Xavier MONSCH, Jean-Yves GUEGUEN, Christian EON et Jacquy GUERIN, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etaient excusés :** Maxime LEBORGNE *(ayant donné pouvoir à Loïc REVEL)*, Bernard CHRETIEN *(ayant donné pouvoir à Pierrick LORY)*, Alix CHOLLET *(ayant donné pouvoir à Magalie TEILLET)*, Isabelle GUILBAUD *(ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE)*, Vincent PERROQUIN *(ayant donné pouvoir à Michel RAFFRAY)*, Evelyne ROMMES *(ayant donné pouvoir à Christian GUILBERT)*, Estelle HERVE GUILLEMOT *(ayant donné pouvoir à Xavier MONSCH),* Angélique LE VERGE, Vanessa SAMSON, Gladys GARETTE et Marie LECOUPLIER.

Secrétaire de séance : Magalie TEILLET

## DELIBERATION 009/2026 : PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Philippe PLARD, conseiller délégué, présente le projet de Plan Communal de Sauvegarde, qu'il a rédigé avec Christian EON.
Instauré par l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, le Plan Communal de Sauvegarde est un document de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
**- PREND ACTE du Plan Communal de Sauvegarde présenté**
**- DIT QUE ce plan sera effectif dès approbation par arrêté du Maire**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire, Philippe PLARD ou Christian EON, Conseillers délégués, à signer les documents relatifs à ce plan et à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme.
Le Maire délégué et premier Adjoint,
Christian GUILBERT

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)

Mairie - 8 Place Abbé Oléron – Pluduno – 22130 VAL-D'ARGUENON 02.96.84.13.79 contact@valdarguenon.bzh